



PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2020-2021

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) au accueils de loisirs et périscolaire de l'association La CLEF et nous vous en remercions. Afin de simplifier les inscriptions et le suivi quotidien pour les familles, nous avons mis en place un service de portail famille. L'ensemble de la procédure expliquée ci-dessous se déroule donc via notre nouveau portail famille à l'adresse <https://assolaclef.leportailfamille.fr>

Ainsi, il vous suffit de suivre la procédure suivante en deux étapes pour effectuer sereinement les inscriptions de votre/vos enfant(s).

L'ensemble des documents évoqués dans cette procédure sont à nous retourner impérativement via le portail famille. Pour des raisons sanitaires évidentes mais également par souci de simplification, aucun formulaire papier ne sera accepté.

Etape 1 : Création de votre compte portail famille

La création de votre compte portail ne doit s'effectuer **uniquement si vous n'en disposez pas encore ET que vous n'avez jamais été inscrit au sein d'une des structures de l'association La CLEF.**

Un tutoriel a été créé par nos soins afin de vous aider si nécessaire pour la création du compte (formulaire A2 disponible en téléchargement directement sur le menu portail). Une fois votre demande de création envoyée, il suffira d'attendre sa validation par nos soins.

Si vous disposez déjà d'un compte portail (même ancien), il s'agira simplement de contrôler et mettre à jour vos données. En cas de perte de vos codes d'accès, nous pouvons vous les renvoyer sur simple demande par mail.

Lorsque vous aurez bien accès à votre portail, il sera impératif de nous transmettre les éléments suivants **via le module d'envoi de documents "Mes envois"** pour chaque enfant :

- Le formulaire d'adhésion et d'autorisation d'ouverture de compte portail.
- Le certificat médical 2020-2021 rempli par le médecin traitant (*à transmettre dans les meilleurs délais - aucun accueil définitif ne sera possible sans ce document*).
- L'attestation d'assurance en cours de validité.
- La première page de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 (**au plus tard le 04 octobre 2020 - facturation au tarif maximum sans ce document**)

Ces documents sont disponibles sur notre site internet - www.assolaclef.fr - dans la section "S'inscrire au périscolaire" ou directement à l'accueil du portail famille dans la section "Téléchargements".

Etape 2 : effectuer vos demandes d'inscriptions

Afin de contrôler la disponibilité des places et de faciliter les inscriptions annuelles, un formulaire d'inscription est à compléter et à nous renvoyer via le module d'envoi de documents du portail famille. Il s'agit du formulaire B2 disponible sur notre site internet - www.assolaclef.fr - dans la section "S'inscrire au périscolaire" ou directement à l'accueil du portail famille dans la section "Téléchargements".

A terme, il sera possible d'effectuer vos demandes d'inscriptions régulières au périscolaire directement via le portail famille mais cette fonctionnalité n'est pas encore activée.

Informations complémentaires

Périodes d'inscription :

Les inscriptions en périscolaire et journées loisirs des mercredis pour l'année scolaire 2020-2021 s'effectueront **du 15 juin au vendredi 03 juillet inclus**.

La validation de votre demande d'inscription sera visible sur votre compte portail famille. **En cas de refus partiel ou total de votre demande, un mail spécifique complémentaire vous sera adressé.**

Demandes formulées hors délais ou en cours d'année scolaire :

Toute demande déposée après le 03 juillet sera automatiquement mise sur liste d'attente.

Les demandes en cours d'année pourront s'effectuer, selon les situations individuelles de chaque famille, selon le protocole ci-dessus et en fonction des places disponibles.

Inscriptions pour les centres de loisirs (vacances scolaires) :

L'étape 1 de procédure d'inscription est strictement identique afin de participer aux centres de loisirs.

En revanche, afin d'effectuer les demandes d'inscription (étape 2), cela se fait directement via le portail en passant par le module "Mes réservations" puis en sélectionnant directement le prestations souhaitées (cochez jour par jour).

